



DECISION MUNICIPALE

**Demande de subvention auprès
de l'Etat au titre de la DSIL 2025**

N°2025_1

Monsieur François-Xavier CADART, Maire de la ville de SECLIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2021 complétant la délibération du 17 décembre 2020 relative aux attributions du Maire par délégation, et autorisant le Maire à bénéficier de la disposition n°26 du CGCT, permettant de « demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions »,

Vu le projet de réhabilitation de la salle des fêtes en salle polyvalente à dominante culturelle et événementielle,

Vu la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2025,

Vu la convention d'intention de financement entre l'Etat et la Commune, en date du 18 septembre 2024,

Considérant que le projet relève des thématiques DSIL « rénovation thermique » et « mise aux normes et sécurisation des équipements publics »,

DECIDE

Article 1 :

De solliciter une subvention de 44 753,98 € auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2025.

Article 2 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Article 4 :

La décision sera publiée sur le site internet de la commune en application de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Elle peut faire l'objet d'un recours administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à SECLIN, le 14/01/2025

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN

Conseiller départemental

Vice-président aux Sports et à la vie associative



Collectivité : VILLE DE SECLIN

Plan de financement prévisionnel de l'opération de réhabilitation de la salle des fêtes en salle polyvalente à dominante culturelle et événementielle

Coût estimatif de l'opération				
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
Mission complète de maîtrise d'œuvre	Groupement Tank Architectes/HDM Ingénierie/Artscéno/ECB/Alternative	843 664,27 €		
Programmist	AMEXIA	41 290,00 €		
G2PRO et diagnostic PEMD	Fondasol/DEC ²	10 326,00 €		
Bureau d'études énergétiques (REV3)	HDM Ingénierie	14 000,00 €		
Contrôleur technique	APAVE	9 210,00 €		
CSPS	APAVE	4 832,00 €		
OPC	HDM Ingénierie	74 970,00 €		
Attestation ERP	APAVE	160,00 €		
Études complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
Indemnisation membres jury concours		1 400,00 €		
Indemnisation 2 candidats non retenus		36 000,00 €		
Frais géomètre plans topo	GEOFIT	3 350,00 €		
Frais géomètre plans intérieurs	GEOFIT	2 700,00 €		
Levée réseaux géomètre	GEOFIT	1 700,00 €		
Diagnostic amiante	AC Environnement	7 678,00 €		
Diagnostic amiante complémentaire	ARLIANE	2 743,33 €		
Sondages	FONDASOL	21 895,00 €		
Études structurelles	SIXENSE	26 650,00 €		
Provision pour aléas et révisions		709 901,85 €		
Assurance Dommage Ouvrage		67 606,57 €		
	Sous-total MOE/Études	1 880 077,02 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
LOT 01a-Désamiantage-démolition		359 034,28 €		
LOT 1b-Gros-œuvre		1 737 747,83 €	55 933,96 €	
LOT 1c-VRD		87 965,59 €		
LOT 2-Charpente bois		83 950,41 €		
LOT 3-Couverture-étanchéité		165 513,82 €		
LOT 4-Menuiserie extérieure		238 033,78 €		
LOT 5-Serrurerie		239 631,27 €	2 652,00 €	
LOT 6-Menuiserie intérieure		355 325,40 €		
LOT 7-Cloisons sèches-plafonds		507 480,76 €		
LOT 8-Revêtements carrelés sols et murs		145 000,00 €		
LOT 9-Revêtements de sol parquet		97 729,00 €		
LOT 10-Peinture-revêtements muraux		78 509,77 €		
LOT 11-ascenseur-monte-charge		102 200,00 €	37 030,00 €	
LOT 12-Electricité		335 847,61 €		
LOT 13-CVC-PBS		591 467,50 €		16 269,00 €
LOT 14-Tribune télescopique-fauteuils		360 300,00 €		
LOT 15-Equipements scénotechniques		830 611,49 €		
LOT 16-Réseaux scéniques		546 040,00 €		
LOT 17-Staff		196 630,00 €		
Identité visuelle		40 000,00 €		
	Sous-total travaux ou acquisitions	7 099 018,51 €	95 615,96 €	16 269,00 €
	COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)	8 979 095,53 €	95 615,96 €	16 269,00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens	ITI patrimoine et culture	sollicité	2 725 695,06 €	30,36%
Fonds européens	FEDER réhabilitation bât publics	sollicité	653 606,15 €	7,28%
DSIL 2024		acquis	203 722,00 €	2,27%
DSIL 2025		sollicité	44 753,98 €	0,50%
Autres aide État	Fonds vert	acquis	300 000,00 €	3,34%
Conseil départemental	PTS	acquis	1 008 000,00 €	11,23%
EPCI	MEL FDC culture	sollicité	1 133 373,65 €	12,62%

à préciser	FNCCR	acquis	30 000,00 €	0,33%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		6 099 150,84 €	67,93%
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		2 879 944,69 €	
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du maître d'ouvrage		2 879 944,69 €	32,07%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			8 979 095,53 €	

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal s'est prononcé.

Fait à SECLIN
Le 14 janvier 2025

François-Xavier CADART
Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative

